

Matricules militaires

Lisieux 1918

Gibon

Nom : <i>Gibon</i>		Numéro matricule du recrutement : <i>125</i>	
Prénoms : <i>Charles Léon</i>		Classe de mobilisation :	
ÉTAT CIVIL.			
Né le <i>31 janvier 1898</i> à <i>Lisieux</i> canton		Cheveux <i>châtains</i> , Yeux <i>châtains</i>	
de <i>Calvados</i> département de <i>Calvados</i> résident		Front <i>moyen</i> Nez <i>rectiligne</i>	
à <i>S. Jacques</i> canton de <i>Lisieux</i> département		Visage Renseignements physiologiques complémentaires :	
de <i>Calvados</i> profession de <i>cultivateur</i>		Taille : 1 mètre <i>64</i> centimètres.	
Bis de <i>Jules</i> et <i>Arbelle et Berthe</i> domiciliés		Taille rectifiée : 1 mètre .. centimètres	
à <i>S. Jacques</i> canton de <i>Lisieux</i> département de <i>Calvados</i>		Marques particulières :	
Marié à		Insignes d'attributions : <i>2</i>	
DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.			
Inscrit sous le n° <i>11</i> de la liste du canton de <i>LISIEUX (2°)</i>			
Classé dans la <i>1°</i> partie de la liste en <i>1917</i>			
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES			
Inscrit à compter du <i>16 Avril 1917</i>			
Arrivé au Corps le <i>2 Mai 1917</i>			
Décédé le <i>31 Mars 1918</i> d'accident à l'Hôpital Oculaire n° 99 de <i>Maugny en Pévèle</i> (Accident survenu en service commandé) Mort pour la France.			
Armée active.		NUMÉRO	
Disponibilité et réserve de l'armée active.		CORPS D'AFFECTATION.	
Armée territoriale et sa réserve.		N° <i>36° Rég' d'Infanterie</i>	
		N° <i>16799</i>	
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES			
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Dates.	Communes.	Subdivisions de Région.	N° de la matricule.
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.			
CAMPAGNES.		BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.	
Conte l'Allemagne du <i>2 Mai 1917</i> au <i>31 Mars 1918</i> .		Blessé de guerre rembrant de la fosse iliaque droite avec hernie et perforation de l'intestin le <i>31 Mars 1918</i> à <i>Maugny en Pévèle</i> , emporté par un camion auto-militaire.	
RÉSERVES ET ÉPOQUES		ÉPOQUE	
1° dans l..... du .. au ..		A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER D'UNE :	
2° dans l..... du .. au ..		la réserve de l'armée active.	
Supplémentaires dans l..... du .. au ..		l'armée territoriale.	
1° dans l..... du .. au ..		la réserve de l'armée territoriale.	
Supplémentaires dans l..... du .. au ..		la réserve de l'armée territoriale.	
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication Du .. au ..		DATE DE LA LIQUIDATION DES SERVICES MILITAIRES.	
		Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services sont l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, etc.).	

Form. 12. - 1917. - Imp. nationale et centrale militaires (Grand-Livre) - N. 1021 104. - 10.